



Commission de l'éducation et de la formation

3125 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les connexions Internet haut débit des établissements scolaires

Rapport n° CP/2011/192

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

La convention jointe a pour objet de définir la constitution d'un groupement de commandes entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, et le Département du Haut-Rhin pour les connexions internet haut débit des établissements scolaires.

La Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin mènent chacun une politique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) en direction des établissements scolaires dont ils ont la charge.

Il apparaît que de nombreuses actions relatives à l'équipement numérique des établissements peuvent être regroupées ou mutualisées afin de diminuer les coûts afférents tout en maintenant ou en améliorant la qualité globale du service offert.

Il est donc proposé de rassembler les besoins des trois collectivités pour retenir un prestataire unique pour la fourniture de connexions internet haut-débit des collèges et lycées alsaciens.

L'objectif consiste à offrir à tous les collèges et lycées d'Alsace un accès internet à haut débit leur permettant de développer un usage satisfaisant du numérique (espace numérique de travail, ressources pédagogiques, manuels numériques...).

La réalisation effective des connexions haut débit des collèges concernera les années 2012 et 2013.

Il est nécessaire de formaliser les modalités d'organisation des tâches des trois collectivités réunies pour ce groupement d'achat par la mise en place d'une convention.

La convention prévoit de désigner la Région Alsace coordonnateur du groupement.

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin participeront au choix du prestataire. Pour ce faire, chaque département nomme un membre titulaire et un suppléant issus de sa Commission d'Appel d'Offres pour le représenter dans la Commission d'Appel d'Offres mise en place par la Région Alsace spécifiquement pour ce groupement d'achats.

Une fois le prestataire retenu, chaque collectivité assurera la passation des commandes et le paiement direct des factures pour les établissements dont il a la charge.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

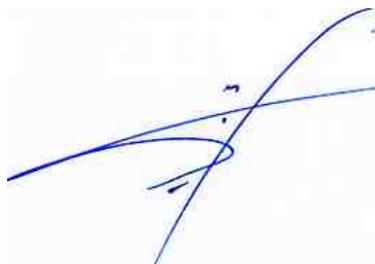
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- donne son accord au projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin pour les connexions internet haut débit des établissements scolaires

- autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL